



Regularisation des ascendants

Par **bouQ**, le **01/06/2014** à **04:25**

tout d'abord je tiens a vous remercier de m'accorder votre confiance d'entrer dans ce forum afin que je puisse trouver une solution a ce. Mon FEu pere ayant acquis la nationalite francaise en 1946 par un certificat de jugement signe par le greffier de l'epoque aujourd'hui je cherche a trouver quel est la procedure pour regulariser nos droits a l'obtention de la nationalite francaise merci

Par **aguesseau**, le **01/06/2014** à **09:25**

bjr,
il serait intéressant de connaître votre nationalité actuelle en particulier et votre pays d'origine.
votre père a eu la nationalité française mais l'a-t-il conservé jusqu'à son décès ?
cdt